



COMMUNE DE SAINT-PARGOIRE – HÉRAULT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026-15 – (5)

SÉANCE DU 02 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six et le deux avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Sébastien SOULIER, Maire.

Date de convocation : 27 mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 21
Nombre de voix : 21

- Étaient présents :

Sébastien SOULIER, Maire.

Pierre BOLLIET, Anne THEVENOT, Loïc ROUSSON, Marion HOLVOET, Xavier NOBLET, Martine LAMOUREUX, Adjoints ;
Claude PERET, Gilles LABOUREAU, Loïc TEYSSIER, Stéphanie LEVERS, Nathalie PUCH, Cendrine SOUYRIS, Alexandra PUJOL, Élodie PAULS, Karim HADDAD, Virginie MURCIANO, Romain BRETON, Grégory LEBOFFE, Perrine BONNIER, , Mélodie RÉGALDO, Conseillers ;
lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Étaient absents excusés : Yannick IHAMOUIA, Kévin PHALIP

- Secrétaire de séance : Anne THEVENOT

La séance est ouverte à 18H30.

Délibération n°2026-15 – (5) / Désignation d'un représentant électeur pour le collège des communes de moins de 40 000 habitants à Hérault Énergies :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la Commune de Saint-Pargoire est adhérente à Hérault Énergies ;

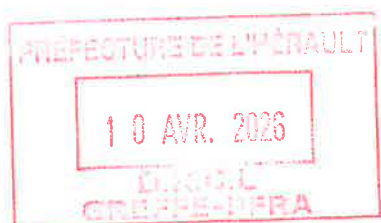
Considérant qu'il convient de désigner un représentant de la Commune pour élire les délégués du collège des communes de – 40 000 habitants au comité syndical ;

Il est précisé que les 17 délégués des communes membres dont la population est inférieure à 40 000 habitants sont élus par et au sein d'un collège électoral unique composé d'électeurs représentant chacune de ces communes. A cet effet, chaque Conseil Municipal désigne un électeur en son sein.

Monsieur le Maire propose de désigner :
Sébastien SOULIER

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, à main levée, le Conseil Municipal :

*** DÉSIGNE Sébastien SOULIER** représentant électeur pour le collège des communes de moins de 40 000 habitants à Hérault Énergies.



Le Maire,
Sébastien SOULIER



publié le : 10/04/26